PROTOCOLE DE SECURITE ET DE SURETE TRANSPORTEURS ROUTIERS

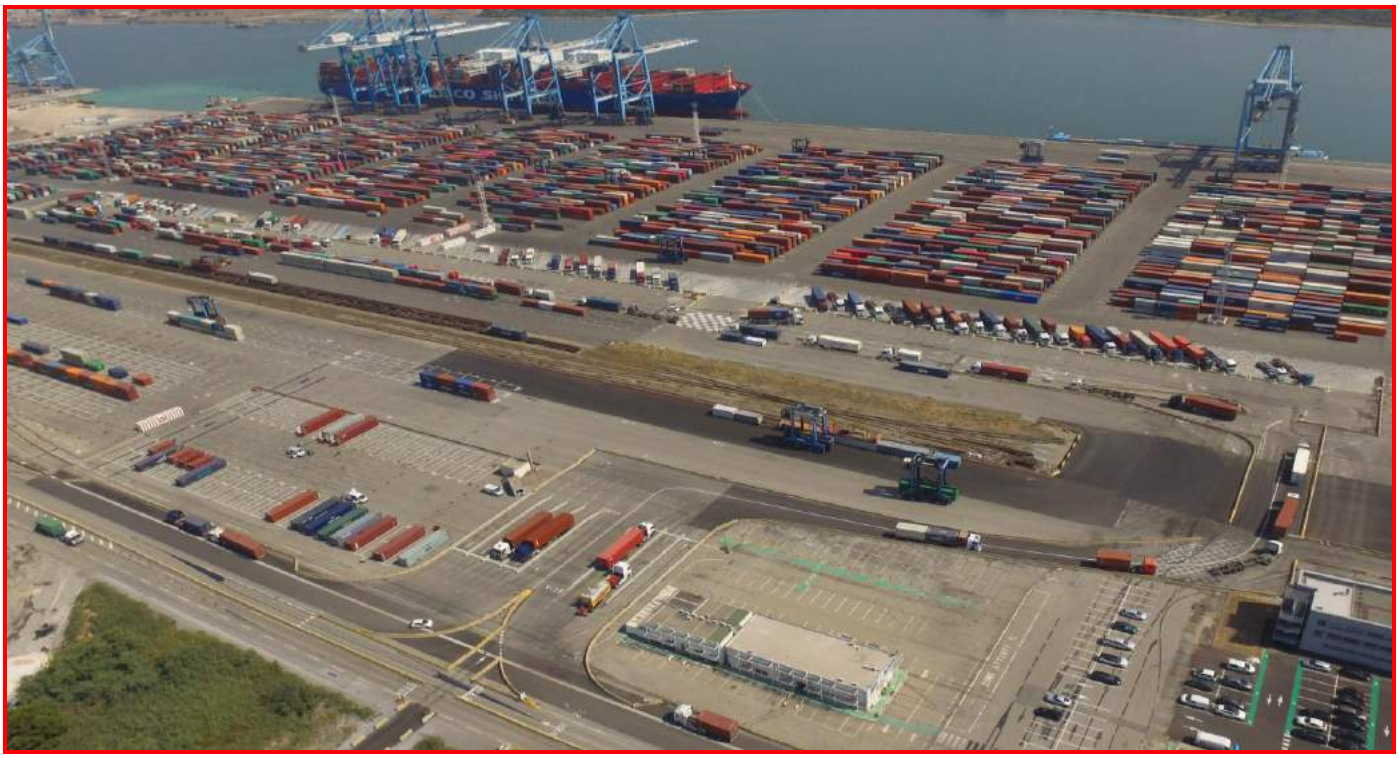

N° Révision	Date	Objet Révision	Rédigé par Nom/Visa	Vérifié par Nom/Visa	Approuvé Nom/Visa
6	12/09/2017	Révision partielle (port de la ceinture obligatoire)	L.SOISSON	Y.ABBAS	L.PASCHETTA
7	05/02/2018	Révision du document	L.SOISSON	Y.ABBAS	N.GAUTHIER
8	01/06/2018	Révision suite à modification sur zone	L.SOISSON	Y.ABBAS	N.GAUTHIER
9	24/07/2018	Révision suite à enlèvement de la zone piétonne	L.SOISSON	Y.ABBAS	N.GAUTHIER
10	11/04/2019	Contrôle conteneur sortie zone de déverrouillage.	L.SOISSON	Y.ABBAS	N.GAUTHIER

Distribution:

M. GAUTHIER	Gérant
M. PAUL	Directeur Technique / Président du C.H.S.C.T
M. PASCHETTA	Directeur Exploitation
M. DELAUNE	Responsable Sureté
M. JANVIER	Responsable du Parc
MM. SOISSON, ABBAS, LEDUC	Service HSE
	Sociétés de transport
	Utilisateurs

SOMMAIRE

1. OBJECTIFS DU PROTOCOLE DE SECURITE ET DE SURETE 3
2. CONDITIONS GENERALES 3
3. RESPECT DES REGLES DE L'ADR 3
4. REGLES GENERALES DE CIRCULATION SUR TOUT LE TERMINAL 4
5. ACCES A LA GATE EXPRESS 5
6. ACCES A LA ZONE D'ECHANGES CAMIONS / CAVALIERS 6
7. A L'ARRIVEE A PROXIMITE DES PLACES DE STATIONNEMENT DE LA ZONE D'ECHANGES 7
8. DEPLACEMENTS PIETONS 9
9. MANŒUVRES EN MARCHE ARRIERE UNIQUEMENT 10
10. CHARGEMENT OU DECHARGEMENT DE CONTENEURS SUR LE CAMION 12
11. CONSIGNES DE SECURITE SUR LE PARC DE CONTENEURS VIDES 13
12. CONSIGNES DE SECURITE CFS 14
13. HORAIRES DES OPERATIONS COMMERCIALES (DE)CHARGEMENT DE CONTENEURS 16
14. ECHELLE DE SANCTIONS APPLICABLES SUR LE TERMINAL 17
15. LES INTERDITS 18
16. PISTE D'AMELIORATION 19
17. SURETE 19
18. ORGANISATION DES SECOURS 20
19. CONTACTS UTILES EUROFOS 22
20. PLAN DE CIRCULATION SUR LE TERMINAL 23
21. ENGAGEMENT DE RESPECTER LE PROTOCOLE DE SURETE ET DE SECURITE 24

1. OBJECTIFS DU PROTOCOLE DE SECURITE ET DE SURETE

EuroFos accueille sur son terminal plus de 1 000 camions par jour. Un terminal portuaire est une zone de manutention où évoluent des engins lourds de manutention.

Pour la sécurité de chacun, il est impératif que les règles de fonctionnement soient connues, comprises et respectées par tous, en particulier par les sociétés de transport routiers et les conducteurs.

Le présent protocole rappelle les règles de sécurité et de sureté applicables sur le terminal d'EuroFos pour les conducteurs routiers.

2. CONDITIONS GENERALES

Le conducteur de poids-lourd s'engage à :

- *avoir passé la sensibilisation à la sécurité,*
- *avoir son permis de conduire valide,*
- *ne pas transporter de conteneurs dangereux s'il n'est pas habilité à le faire,*
- *ne pas prêter sa carte a un autre conducteur,*
- *respecter les règles de sécurité.*

3. RESPECT DES REGLES DE L'ADR

EUROFOS s'est engagé dans une campagne de respect des règles de sécurité concernant l'ADR, L'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

En collaboration avec la DREAL, des contrôles pédagogiques sont organisés tous les mois afin de contrôler et sensibiliser les transporteurs sur les risques et les obligations du transport de marchandises dangereuses. Ci-dessous une liste non exhaustive des points contrôlés :

- *Formation du conducteur*
- *Documents de transport*
- *Plaques orange*
- *Placardage (Etiquettes IMDG)*
- *Consignes écrites du 5.4.3*
- *Agréments tracteur + remorque*

▪ *Equipement de sécurité :*

- *Cale roue par véhicule*
- *2 signaux d'avertissement*
- *Liquide de rinçage pour les yeux*
- *Baudrier fluorescent*
- *Gants de protection (adaptés au produit)*
- *2 extincteurs à poudre A, B, C Lunette de protection Lunette de protection Lunette de protection*
- *Lunette de protection*
- *Lampe de poche non métallique*
- *Masque d'évacuation d'urgence*
- *Pelle*
- *Protection de plaque d'égout*
- *Réservoir collecteur*

4. REGLES GENERALES DE CIRCULATION SUR TOUT LE TERMINAL

- *Les véhicules autorisés sont soumis aux règles du Code de la route ainsi qu'à la signalisation particulière à l'installation portuaire et aux instructions établies par EuroFos.*
- *La priorité est donnée aux piétons et engins de manutention dans l'ensemble de l'enceinte portuaire.*
- *Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.*
- *Il est interdit de décrocher sa remorque sur une zone de parking non-affectée à cet usage.*
- *Il est impératif de respecter les plans de circulation présentés ci-après pour chaque zone.*
- *Il est formellement interdit de circuler à pied en dehors des zones piétonnes clairement identifiées par des bandes vertes. (aux abords des guérites)*
- *Les limitations de vitesse sont à respectées en fonction des zones définies sur la « Figure1 » ci-dessous ; la limitation de vitesse est de 30 Km/h avant l'arrivée à la Gate EuroFos et il est impératif de rouler au pas dès le passage de la Gate EuroFos.*

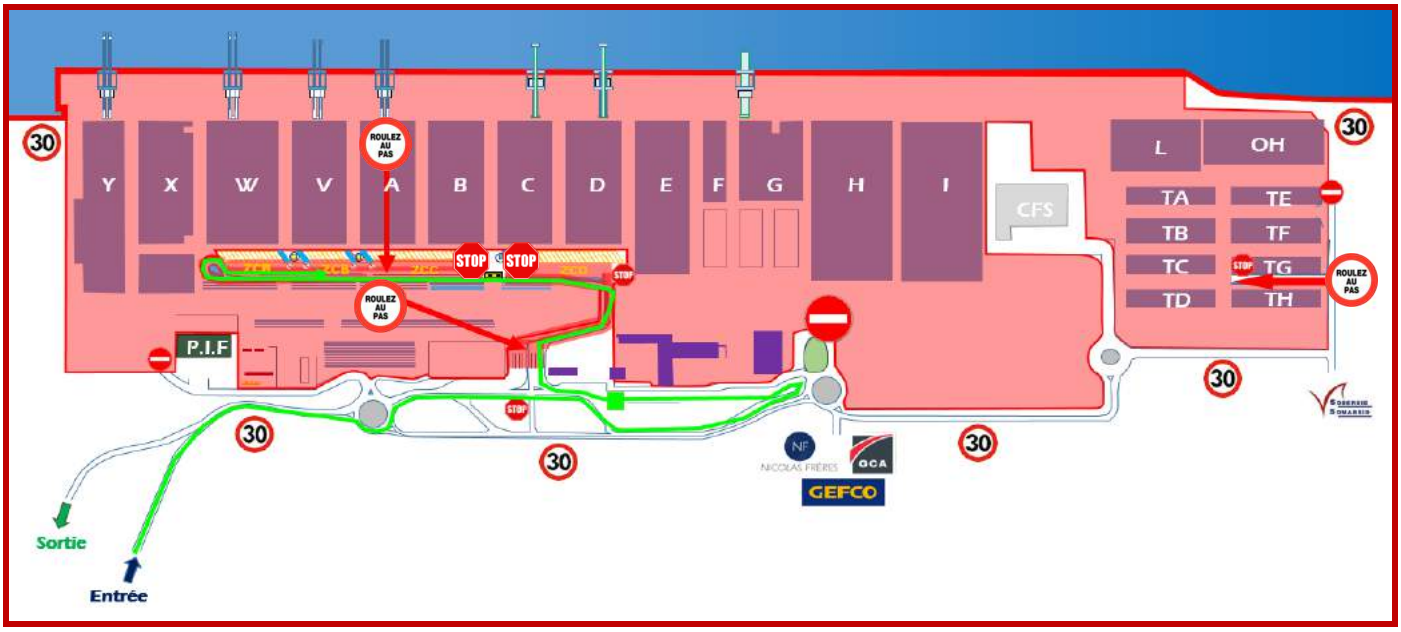

Figure 1

5. ACCES A LA GATE EXPRESS

- A la Gate Express (portique d'accès des poids-lourds à l'entrée du terminal), les camions doivent utiliser une des voies affectées à la réception des conteneurs. Ces voies sont signalées à l'entrée - ouvertes ou fermées - par un feu bicolore respectivement vert ou rouge.
- Au feu vert, avancer à vitesse réduite jusqu'à la borne d'enregistrement, placer la roue avant-gauche du tracteur dans l'emplacement servant de blocage de sécurité.
- **Il est strictement interdit de se présenter aux bornes automatiques sans numéro de transaction que l'on obtient au préalable en prenant rendez-vous sur le site www.rdv.EuroFos.fr**
- A titre d'exception, pour une première visite, utiliser l'une des voies indiquées : « voie manuelle ».

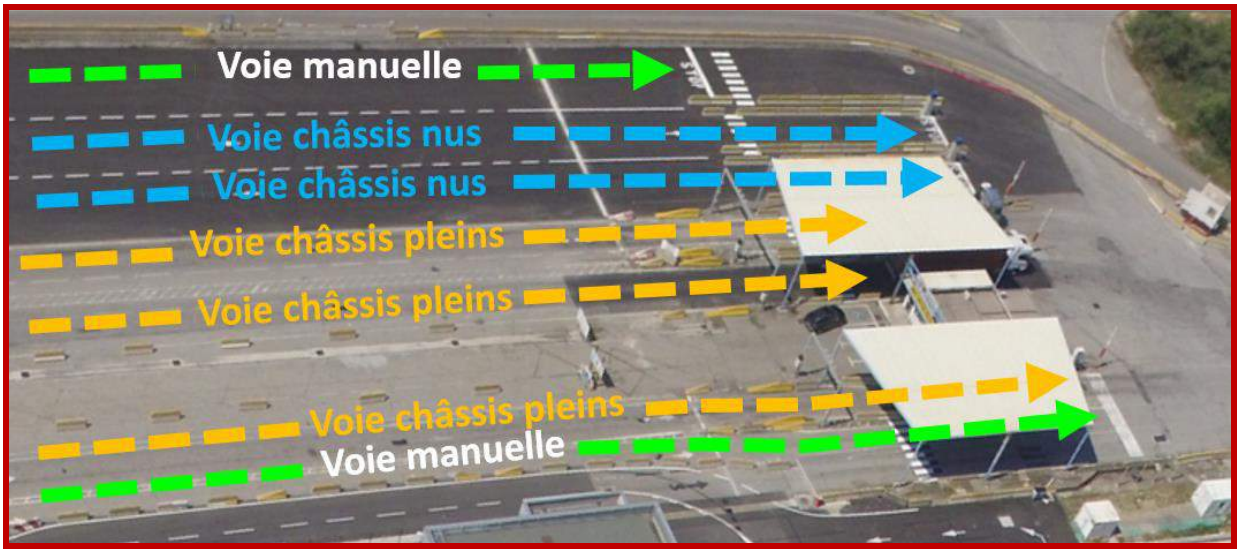

- **Les conducteurs doivent impérativement arrêter leur moteur lorsqu'ils sont stationnés pour effectuer l'échange documentaire.**
- **Toute manœuvre de marche arrière est strictement interdite à la Gate Express.**
- Toujours garder à l'esprit qu'un docker livreur se déplace à proximité des camions et des remorques pour relever les plombs.
- Il est interdit de démarrer le moteur du camion avant d'avoir obtenu le ticket délivré par la borne automatique.
- En cas de problème sur une borne automatique d'une voie de la Gate Express, avertir le livreur avec l'interphone, (Après avoir reçu son accord), avancer pour libérer la voie et se garer après la barrière automatique.

RAPPEL : il est strictement interdit de déverrouiller les conteneurs sur les remorques en dehors de la zone prévue à cet effet. Ce type d'infraction représente un risque majeur pour votre sécurité et celle de notre personnel.

ARRET D'URGENCE

➔ Si la sirène d'alarme de la Gate Express retentit, l'arrêt immédiat du véhicule est obligatoire (risque potentiel d'écrasement d'un personnel).

6. ACCES A LA ZONE D'ECHANGES CAMIONS / CAVALIERS

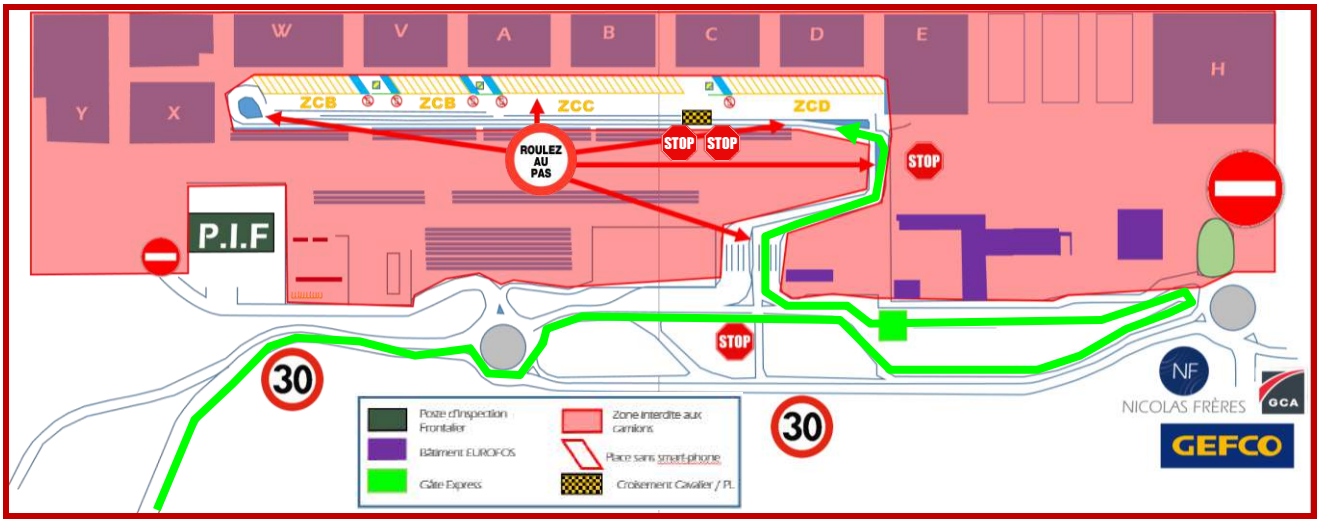

Une fois votre ticket de transaction réceptionné à la borne automatique, redémarrez votre camion et passez par la zone de dé/verrouillage :

- *Utilisez la voie des châssis vides si :*

  - votre châssis est totalement vide

  OU

  - vous avez un conteneur verrouillé sur le châssis qui n'est pas destiné à être manutentionné par EuroFos et que vous devez faire charger un deuxième conteneur sur le châssis.

SINON

- *Utilisez l'une des voies dédiées au déverrouillage (chasuble haute visibilité obligatoire) pour arrêter votre camion au stop et procéder au déverrouillage des coins iso. Cette manœuvre est obligatoire même pour les conducteurs effectuant les navettes et se rendant plusieurs fois par jour au sein de notre Terminal. Dé/verrouiller son conteneur avant ou après la zone dédiée représente un danger très important pour les piétons et est strictement interdit même en cas de congestion.*

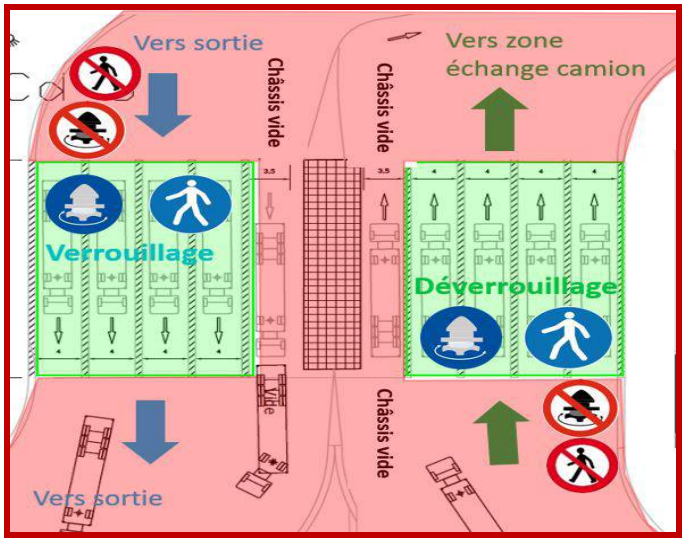

De même, à la sortie du Terminal, il est obligatoire d'utiliser les voies de verrouillage pour verrouiller vos conteneurs et/ou contrôler l'intégrité du conteneur et/ou le plomb en toute sécurité.

Accédez à la zone d'échanges en respectant les panneaux STOP même si les barrières sont actives. , notamment au niveau de l'intersection cavaliers/PL et entre la ZCC et la ZCD.

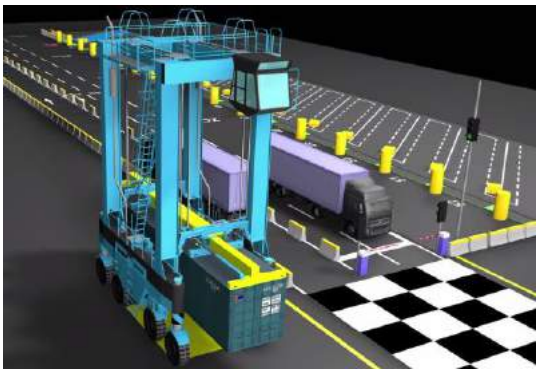

Fonctionnement du système de barrière sur le croisement poids lourd cavalier

Arrêt obligatoire au stop.
Barrières actives ou non.
Vidéo de présentation du système :
https://youtu.be/3Esp79Pdsu8

Rendez-vous dans la zone indiquée sur le ticket de transaction : ZCB, ZCC, ZCD en suivant les indications à la sortie de la « raquette ».

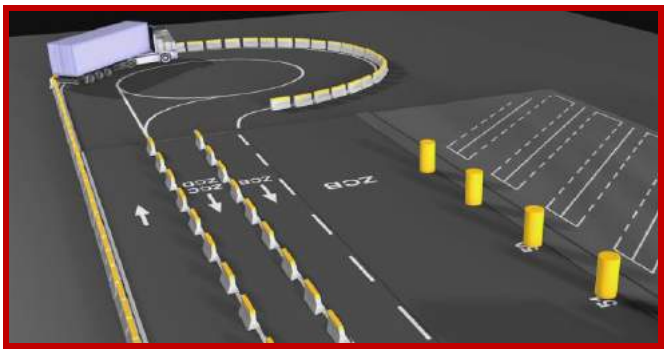

A L'ARRIVEE A PROXIMITE DES PLACES DE STATIONNEMENT DE LA ZONE D'ECHANGES

1. *Rouler uniquement sur les voies autorisées*
2. *Reculez avec extrême prudence dans l'emplacement de votre choix*
3. *A l'aide de votre smartphone, déclarez votre emplacement sur le site internet www.camion.EuroFos.fr*

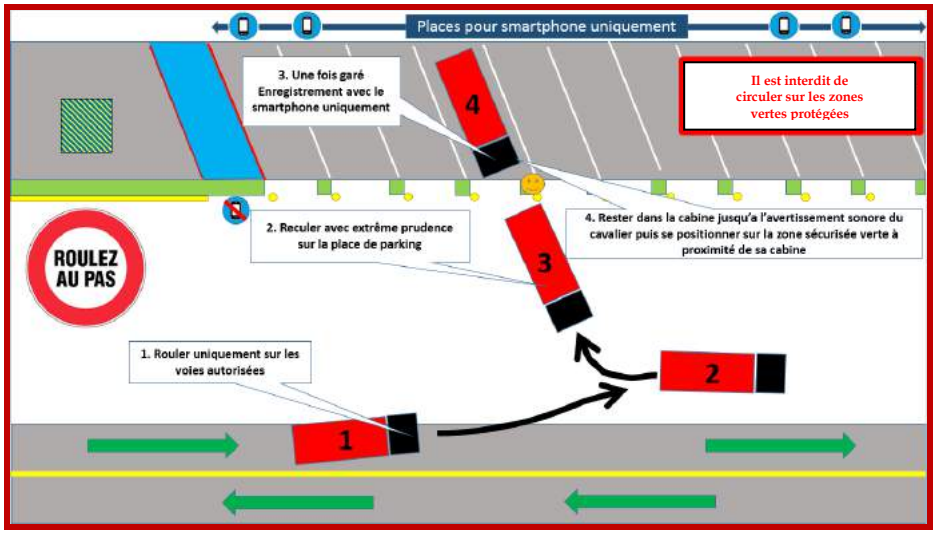

Uniquement si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser un smartphone, à titre exceptionnel, des places dédiées, peintes en bleu, vous sont réservées à proximité immédiate des guérites. Vous pourrez déclarer votre emplacement sur les tablettes à l'intérieur de ces guérites. Pour ce faire, vous devrez descendre de votre camion, porter la chasuble fluorescente et cheminer vers la guérite en prenant gare de rester sur la bande piétonne prévue à cet effet à l'avant du camion.

ZCD

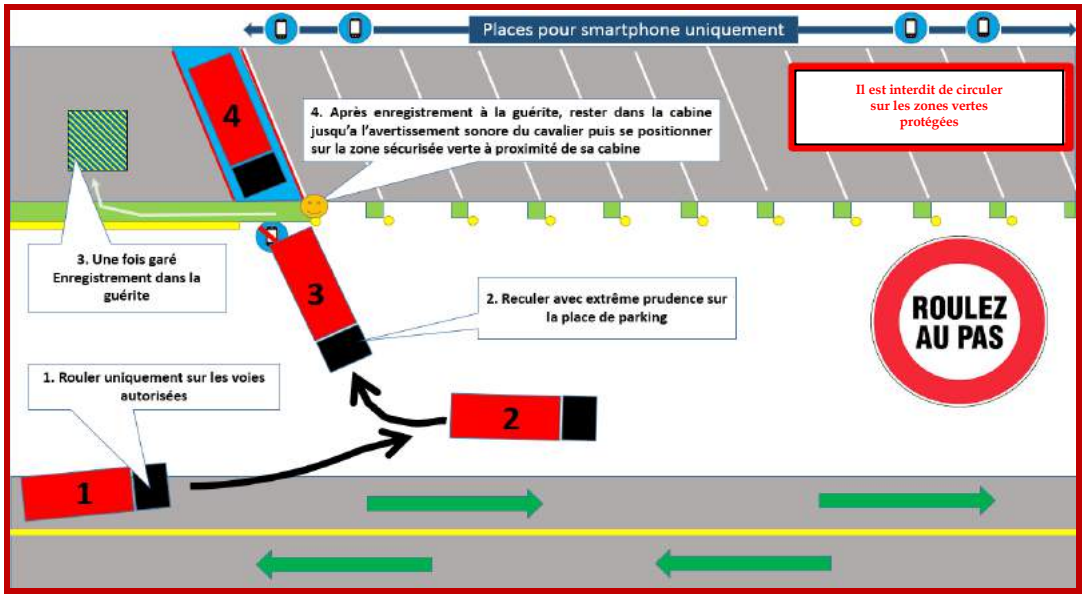

ZCB & ZCC

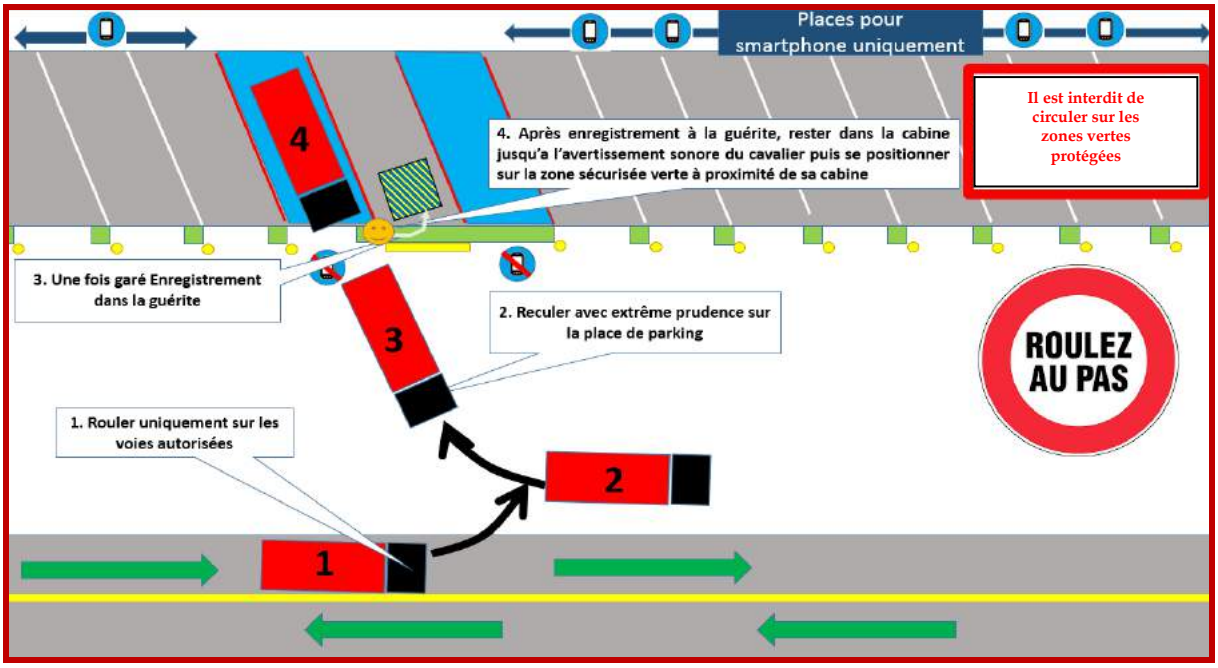

RAPPEL :

Aucune opération de verrouillage ou déverrouillage des verrous de châssis (twistlocks) ne peut avoir lieu en dehors de la zone dédiée (voir schéma ci-après). En particulier, il est extrêmement dangereux pour votre sécurité de verrouiller ou déverrouiller vos conteneurs dans les places de stationnement camions de la zone d'échanges. En effet, des cavaliers évoluent dans cette zone.

7. DEPLACEMENTS PIETONS

Les déplacements piétons ne sont autorisés qu'avec une extrême prudence et uniquement dans les cas suivants :

Dans la zone de dé/verrouillage pour le (dé)verrouillage des Twislocks. (Cf : Schéma ci-dessous)

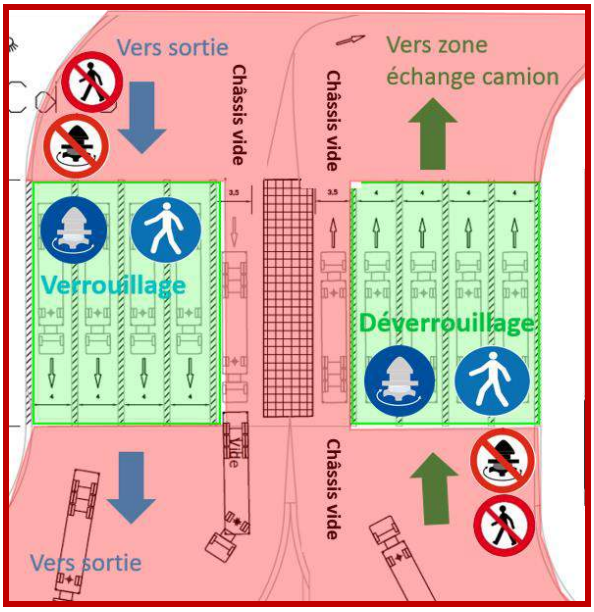

Pour se positionner à l'avant gauche du camion dans le carré vert de sécurité lors du (dé)chargement par le cavalier (Cf : Photo ci-dessous)

Pour accéder à la guérite pour les validations de place sans téléphone portable uniquement si vous êtes garés sur une place bleue prévue à cet effet, et en circulant sur la voie piétonne verte.

Toute autre situation de circulation piétonne est strictement interdite

8. MANŒUVRES EN MARCHE ARRIERE UNIQUEMENT

- *Le stationnement en marche arrière est obligatoire pour tous les ensembles routiers.*
- *Interdiction formelle de circuler dans la zone cavalier (voir schéma ci-dessous).*

- *La manœuvre suivante est <u>strictement interdite</u>*

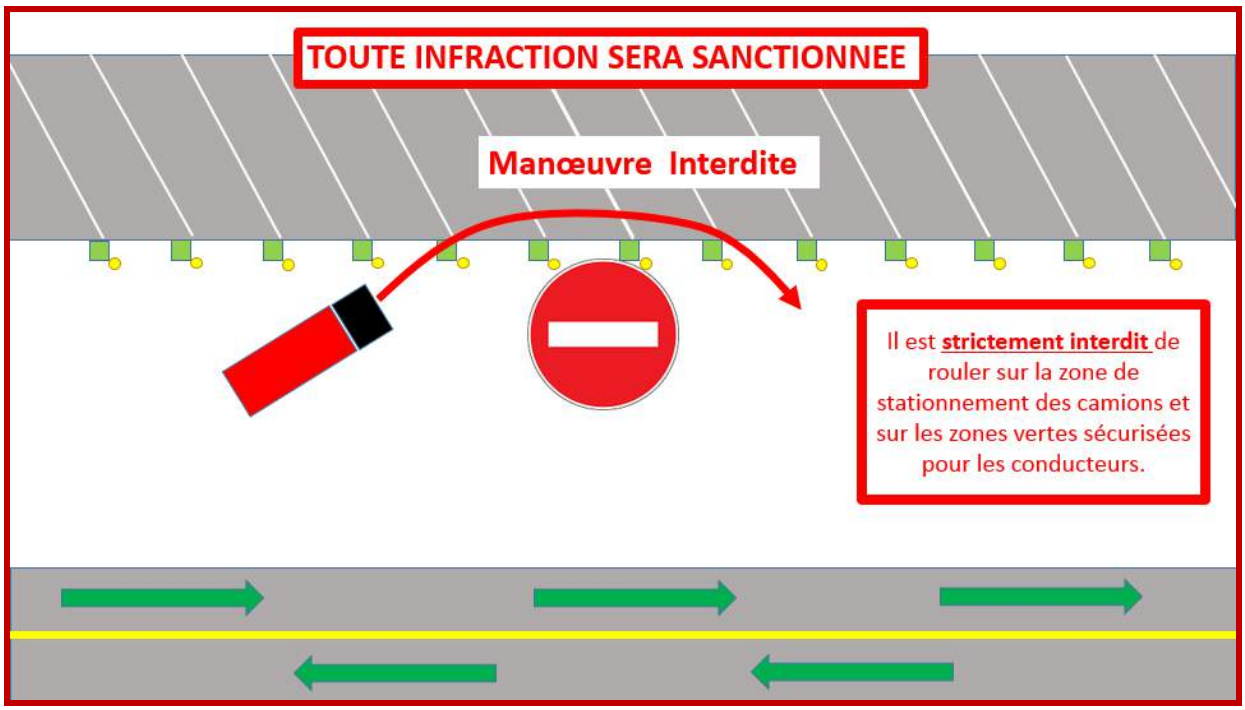

- *Il est interdit de stationner hors des zones d'échanges (ZCB, ZCC, ZCD) qui a/ont été attribuées à la Gate Express pour le déchargement ou le chargement de conteneurs.*

9. CHARGEMENT OU DECHARGEMENT DE CONTENEURS SUR LE CAMION

- *Le conducteur doit rester dans sa cabine jusqu'à l'arrivée du cavalier ou sur la zone sécurisée verte à proximité de sa cabine. Lorsque le cavalier arrive sur zone, il se signale au conducteur en klaxonnant. Le conducteur doit alors descendre de sa cabine et porter sa chasuble fluorescente lors des opérations de chargement et de déchargement conteneurs par les cavaliers et se positionner sur la zone sécurisé verte derrière le plot de protection béton.*
- *Il doit se positionner de façon à être visible pour le conducteur cavalier, à côté de sa cabine, côté poste de conduite (avant gauche du camion) sur la zone sécurisée verte.*
- *Il est formellement interdit de rester dans la cabine durant les opérations de chargement et de déchargement sur la zone d'échanges.*
- *Si une remorque n'est pas adaptée au transport routier (verrous défaillants ou manquants), EuroFos refusera le chargement / déchargement du ou des conteneurs.*

Selon le chapitre 8.1 de l'ADR « Prescriptions générales relatives aux unités de transport et au matériel de bord », il est précisé dans le chapitre 8.1.1 Unités de transport, qu'en aucun cas une unité de transport chargée de marchandise dangereuse ne doit comporter plus d'une remorque (ou semi-remorque). EuroFos refusera également le chargement / déchargement dans ce cas de figure. (Voir annexe INT SEC 104 Instruction remorque Bi-train DGX)

- *Le chargement sur châssis spécial, pour les conteneurs hors gabarits ou excédant le poids total en charge autorisé par la réglementation routière, ne sera accepté que si EuroFos dispose d'une copie des instructions de chargement par le Commissionnaire en transport. Aucune responsabilité directe ou indirecte d'EUROFOS ne peut être recherchée à l'égard desdites opérations.*
- *Le conducteur camion doit donner son accord par un signe au conducteur cavalier afin de valider le bon chargement du conteneur.*

10. CONSIGNES DE SECURITE SUR LE PARC DE CONTENEURS VIDES

- *Accès à la Zone Conteneurs Vides:*

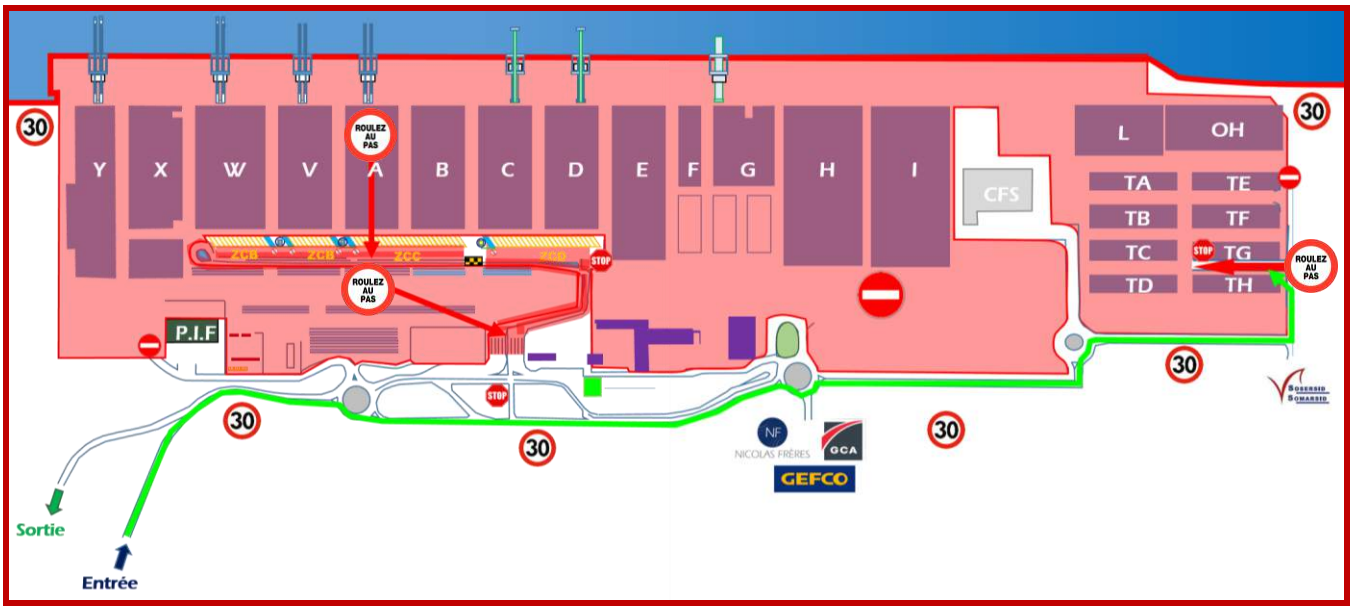

- *En cas de vent fort, le personnel EuroFos pourra fermer la zone pour des raisons de sécurité,*
- *Le conducteur poids-lourds devra se stationner dans le couloir réservé à cet effet et attendre les instructions du livreur avant tout déplacement à l'intérieur du parc de conteurs vides.*
- *Il est interdit de descendre de son camion en dehors des périodes de chargement ou déchargement.*

Vous devez attendre dans les lignes au **STOP** qu'un livreur vienne vous indiquez votre zone de dé/chargement.
Ne jamais sortir du véhicule en dehors des périodes du dé/chargement.
Une fois sur zone, déverrouillez votre conteneur puis placez-vous à proximité de votre cabine pendant le dé/chargement.
Après chargement et lorsque l'engin est parti, verrouillez votre conteneur.

- *Les règles de sécurité présentées ci-avant s'appliquent, notamment le port des équipements de sécurité (chasuble à haute visibilité).*
- *Il est strictement interdit de s'engager dans le parc des conteneurs vides sans l'autorisation du personnel EUROFOS. Attendre au niveau du STOP, au bout du corridor d'attente PL.*

Circulation piéton :

Pendant le chargement

En rouge = Zone interdite au conducteur poids lourds

En vert = Zone autorisée au conducteur poids lourds

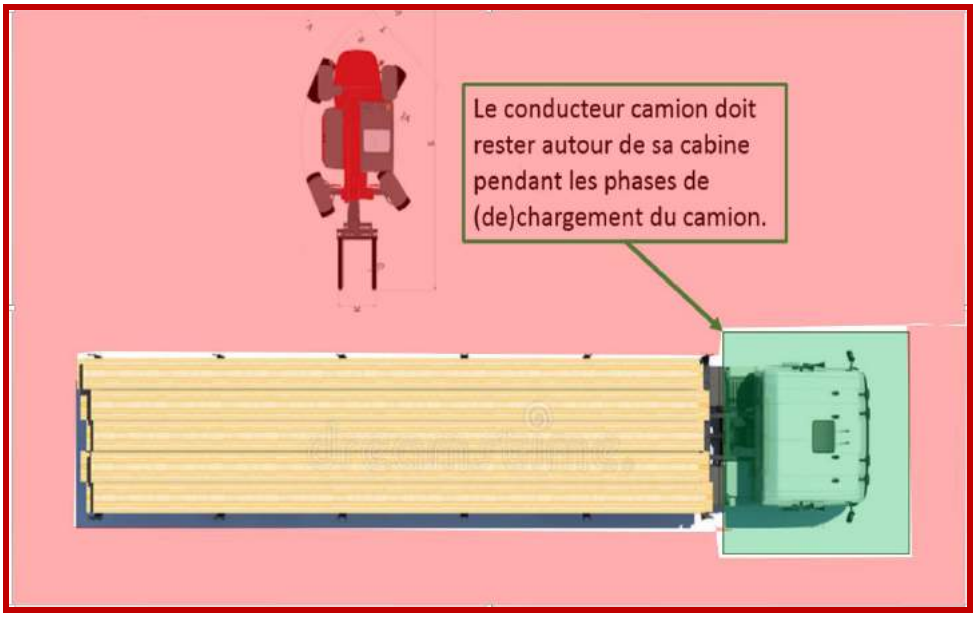

11. CONSIGNES DE SECURITE CFS

Accès à la Zone CFS

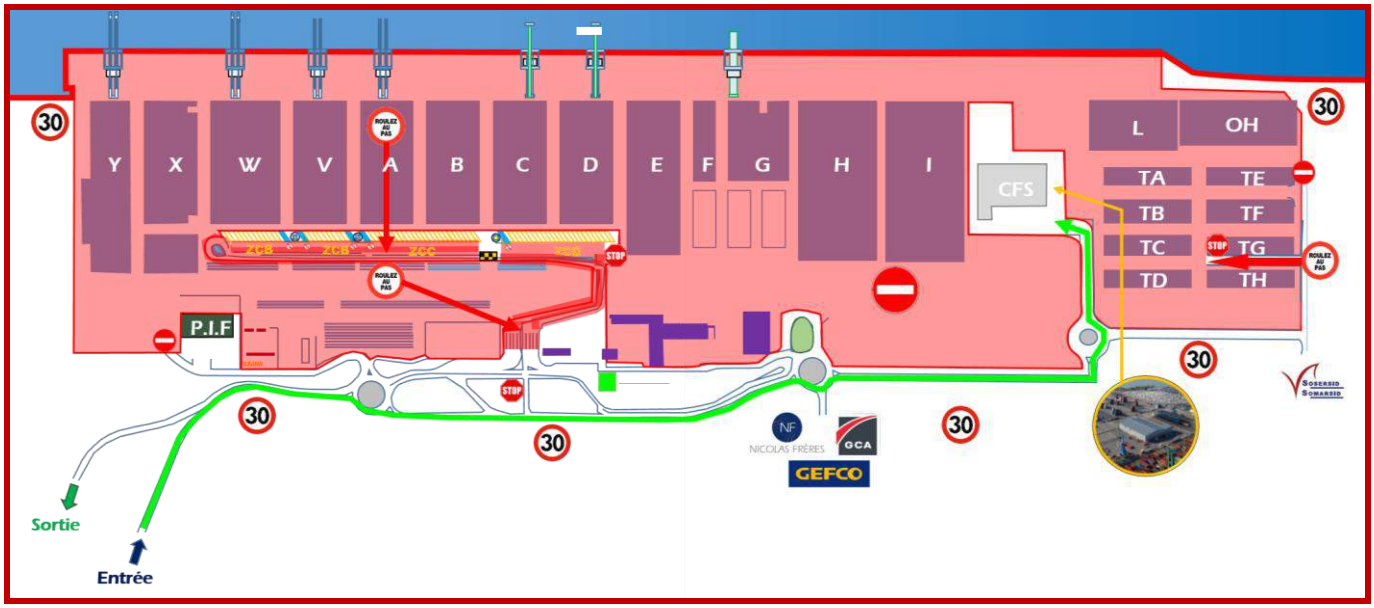

A l'exception des embarquements directs au navire (cas rare), la réception des conteneurs hors dimensions (Out of Gauge, OOG) ne se fera qu'aux horaires ci-dessous :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h30 12h00	13h30 17h00
Mardi	08h30 12h00	13h30 17h00
Mercredi	08h30 12h00	13h30 17h00
Jeudi	08h30 12h00	13h30 17h00
Vendredi	08h30 12h00	13h30 17h00
Samedi	Fermé	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé

Ces horaires doivent impérativement être respectés afin que les services en charge de la réception puissent vérifier le saisissage et le calage, sans quoi les conteneurs ne pourront pas être réceptionnés sur le terminal.

Le lieu de déchargement est situé au sud du terminal EUROFOS, en Darse 2, dans la zone du CFS.

Pour le chargement ou le déchargement d'un OH, le poids-lourds doit être accompagné par un responsable de la société EUROFOS.

Des consignes de sécurité dédiées à la zone CFS devront être signées sur place.

Circulation piéton :

Pendant le chargement

En rouge = Zone interdite au conducteur poids lourds

En vert = Zone autorisée au conducteur poids lourds

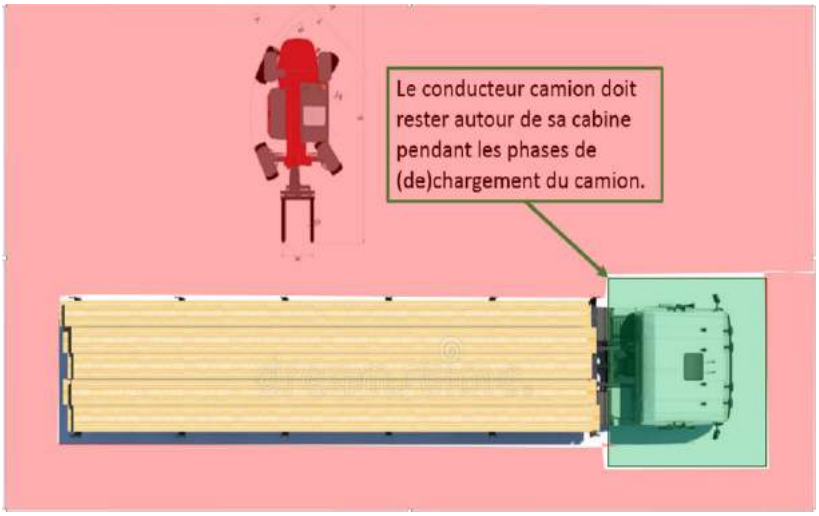

12. HORAIRES DES OPERATIONS COMMERCIALES (DE)CHARGEMENT DE CONTENEURS

Les opérations se font à l'aide de cavaliers gerbeurs (straddle carriers) ou de chariots élévateurs suivant les horaires ci-dessous à l'exception du samedi, du dimanche et des jours fériés.

Du 1er janvier au 31 décembre Cas général : horaires en shift, S1 + S2		
HORAIRES	DEBUT	FIN
	06:00	20:00
En fonction des contraintes d'exploitation, le parc des vides et le CFS peuvent fonctionner en journée		
Journée	08:30	12:00
Journée	13:30	17:00
Jour Férié Non Travaillé		
	25	Décembre
	01	Janvier
	01	Mai
	14	Juillet
	15	Aout

13. ECHELLE DE SANCTIONS APPLICABLES SUR LE TERMINAL

A chaque constat de non-respect des consignes de sécurité sur le terminal, EUROFOS informe systématiquement le conducteur concerné, ainsi que son entreprise par e-mail.

Le conducteur est également systématiquement convoqué et entendu par l'équipe sécurité de PortSynergy - EuroFos.

Une fois l'incident signalé, il est ensuite inscrit dans un registre afin de suivre l'évolution des incidents et de mettre des actions en place dans le but de réduire les non conformités les plus importantes.

Le but de notre démarche est constructif et une approche pédagogique auprès des sociétés de transports responsables de ces infractions aux règles de sécurité.

Dans le cas de récidive, EUROFOS se réserve le droit de prendre des mesures nécessaires afin de réduire les récurrences de ces infractions si cela concernent les mêmes sociétés.

Un logigramme est applicable à tout conducteur Poids Lourd afin de gérer les non conformités sur le terminal.

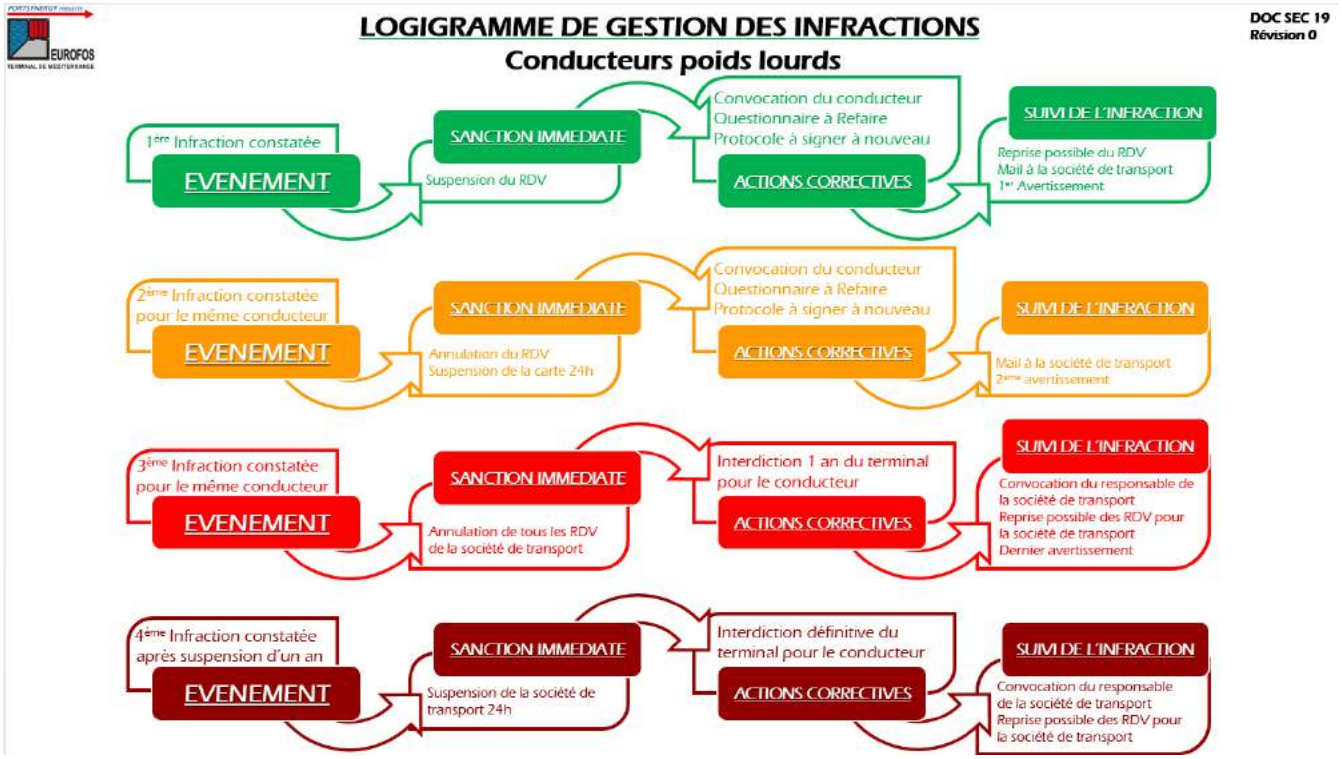

14. LES INTERDITS

- *Il est interdit de fumer sur le terminal (présence de conteneurs dangereux) et de consommer de la drogue et ou de l'alcool.*
- *Il est interdit de circuler à pied en dehors des bandes vertes délimitées à cet effet.*
- *Il est interdit d'amener un animal, même s'il ne sort pas de la cabine.*
- *Les passagers, y compris les enfants, sont interdits sur le site portuaire.*
- *Il est interdit de téléphoner en conduisant.*
- *Il est interdit de faire demi-tour dans la zone cavalier*
- *Il est interdit de Déverrouiller à la Gate ou avant*
- *Il est interdit de (Dé) Verrouiller en case camion*
- *Il est interdit de ne pas respecter le stop en zone d'échange*
- *Les camions sont interdits dans le parc à conteneurs*
- *EUROFOS se réserve le droit d'interdire l'accès au terminal à tous conducteurs et véhicules n'ayant pas respecté les règles de sécurité précitées.*

15. PISTE D'AMELIORATION

Afin de faciliter la visibilité des points de Twistlocks par les conducteurs cavaliers, il vous est demandé de peindre les plaques de couleur visible (idéalement en jaune).

Cette démarche n'est pas obligatoire mais fortement recommandée car elle facilite la pose des conteneurs sur châssis.

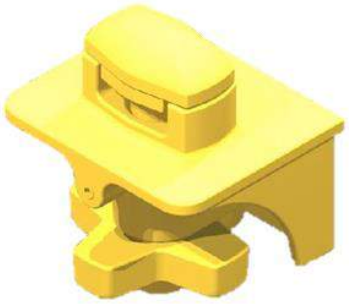

16. SURETE

La politique Sûreté de l'entreprise décline principalement les mesures du Code ISPS et du management des systèmes de sûreté qui en découlent.

La politique de Sûreté de PortSynergy - EuroFos est orientée vers la sécurisation des terminaux par l'évaluation des menaces potentielles, l'identification, l'analyse et la prévention d'actes malveillants pouvant atteindre la sûreté de la chaîne logistique et son environnement ou la sécurité des marchandises.

Toute personne amenée à pénétrer dans l'enceinte du terminal exploité par PortSynergy - EuroFos doit être munie d'un titre d'accès validé par l'autorité portuaire (Grand Port Maritime de Marseille).

LLOYD'S REGISTER · LRQA
ISO 28000

C-TPAT
Customs-Trade Partnership Against Terrorism

AEO

17. ORGANISATION DES SECOURS

Composer 18 ou 112 (portable)

et

Appeler un responsable d'EuroFos
qui organisera les secours

- ➔ *Exploitation navire : 04 42 11 75 02*
- ➔ *Suivi cavaliers parc : 04 42 11 70 49*
- ➔ *Suivi cavaliers navire : 04 42 11 73 06*
- ➔ *Responsable sécurité M. Lucien SOISSON : 06 09 16 97 21*
- ➔ *Chargé mission sécurité M. Yani ABBAS : 06 38 41 16 76*
- ➔ *Responsable Sureté M. Guillaume DELAUNE : 06 72 14 05 76*

Des trousses des secours ainsi des défibrillateurs sont disponibles dans les locaux d'EuroFos :

Bureau Chef de Navire : tel : 04 42 11 73 06

Bureau Maintenance : tel : 06 32 63 63 57

En cas d'accident :

PROTEGER

- *Soi-même : éviter de prendre des risques supplémentaires,*
- *Le blessé ou le malade : identifier et supprimer le ou les risques persistants, (risque d'écrasement, d'asphyxie, d'électrisation ou d'explosion…),*
- *Les autres, éviter le sur accident (exemple : balisage pour accident d'engins),*
- ***En règle générale, ne jamais déplacer un blessé,***
- *Sauf pour soustraire l'accidenté à un danger vital, réel et immédiat (exemples : victime menacée par un autre écrasement ou un engin commençant à prendre feu…),*
- *Dans tous les cas : maintenir l'axe tête-cou-tronc.*

ALERTER

- *Ou faire alerter,*
- *L'alerte est le premier et indispensable maillon de la chaîne des secours. L'alerte doit être rapide et précise pour ne pas aggraver les risques et l'état de la victime.*

SECOURIR

- *Rester calme,*
- *Eloigner les curieux,*
- *Réconforter et parler au blessé,*
- *Surveiller l'état du blessé en attendant l'arrivée des secours (rechercher les saignements, vérifier la respiration, couvrir la victime pour éviter l'aggravation de son état),*
- *Ne jamais donner à boire à la victime même si elle se sent bien.*

18. CONTACTS UTILES EUROFOS

Laurent PASCHETTA Directeur Exploitation	l.paschetta@EuroFos.fr
Luc JANVIER Responsable PARC	l.janvier@EuroFos.fr
Standard Général	04 42 11 70 45
Service Parc	04 42 11 70 49
Guillaume DELAUNE Responsable sureté	06 72 14 05 76 g.delaune@gmportuaire.fr
Lucien SOISSON Responsable Sécurité	06 09 16 97 21 l.soissson@EuroFos.fr
Yani ABBAS Chargé de mission sécurité	06 38 41 16 76 y.abbas@EuroFos.fr
Maxime LEDUC HSE	06 48 30 50 83 m.leduc@eurofos.fr
Karim TARIKET CHSCT EUROFOS	chsct.EuroFos@gmail.com
Chef de Navire	04 42 11 73 06
Poste de Garde du Grand Port Maritime de Marseille Fos(Bassins Ouest) :	04 42 48 66 75
Département Sûreté du Grand Port Maritime de Marseille Fos (Permanence 24/7/365) :	04 91 39 44 44

19. PLAN DE CIRCULATION SUR LE TERMINAL

20. ENGAGEMENT DE RESPECTER LE PROTOCOLE DE SURETE ET DE SECURITE

JE SOUSSIGNE, DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT PROTOCOLE ET J'EN ACCEPTE PLEINEMENT ET ENTIEREMENT LES TERMES

DATE	NOM	PRENOM	ENTREPRISE

ADRESSE MAIL	TELEPHONE	SIGNATURE

MERCI DE REMPLIR CETTE PAGE ET DE LA RETOURNER DUMENT COMPLETEE ET SIGNEE A :

Par courrier à :

EUROFOS

Terminal à conteneurs

BP : CS 50002

13516 PORT SAINT LOUIS DU RHONE CEDEX

Par email :

contact@EuroFos.fr